

10.40T-099



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **26 JAN. 2010**

Scanné le **27 JAN. 2010**

Motion Laurent Ballif et consorts

Rénovez, bâtissez... c'est les fonds qui manquent le plus !

Au début de l'année 2009, le SEVEN a fait savoir à tous les propriétaires d'immeubles du canton qu'il mettait à disposition un fonds de huit millions destiné à subventionner les rénovations destinées à améliorer le rendement énergétique des bâtiments. Le délai de dépôt des dossiers était fixé au 31 décembre 2009 pour participer à ce Programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments.

Cette procédure pouvait répondre à deux types de démarches, selon l'importance des travaux envisagés.

1. **Rénovations lourdes:** cela concerne des projets visant à améliorer au moins deux éléments bâtis dans l'esprit du développement durable, tels que toiture, isolation périphérique, fenêtres, etc.

Cette catégorie de travaux répond aux critères permettant de bénéficier du subventionnement fédéral dans le cadre du centime climatique, qui fixe comme critère prioritaire les 2 éléments bâtis touchés. L'intervention du canton devait correspondre environ à un doublement du subventionnement fédéral. Au total, certains projets pouvaient espérer, au cumul des deux aides, toucher jusqu'à 45% environ du coût des travaux.

2. **Transformation des fenêtres:** il s'agit de projets visant à l'intervention uniquement sur l'élément des fenêtres (encadrement et vitrage).

Dans ces cas-là, qui ne bénéficient pas du centime climatique fédéral, le canton s'engageait à verser un montant forfaitaire pour les vitrages triples exclusivement, à raison de Fr. 70.-/m2.

De nombreux propriétaires ont préparé la mise en œuvre de projets plus ou moins importants, et les études ont été poussées très loin puisque le dossier devait contenir également les devis définitifs.

Ce travail a duré un certain temps, et les projets ont commencé à arriver au SEVEN à partir de la fin de l'été 2009. En décembre, le SEVEN a même été inondé de nouvelles demandes, les travaux d'élaboration étant arrivés à leur terme au moment de la fin du délai.

En raison de cette très forte demande, qui a apparemment dépassé les prévisions du SEVEN, les propriétaires ayant déposé leurs demandes en décembre ont reçu une lettre leur précisant que, faute de moyens suffisants, leur projet était enregistré mais ne ferait pas l'objet d'une subvention. Les huit millions ont en effet été attribués au fur et à mesure des demandes selon le principe du «premier arrivé, premier servi», et les plus gros projets, qui avaient nécessité plus de temps d'élaboration et qui sont souvent arrivés seulement en décembre, ont reçu une telle annonce.

Cette motion ne vise pas à stigmatiser l'action du SEVEN ou du Conseil d'Etat, mais à tirer la sonnette d'alarme pour attirer l'attention du Grand Conseil sur une énorme occasion ratée, qui va, de plus, peser sur les épaules des petits propriétaires qui n'auraient pas pu rendre leur dossier suffisamment tôt. En effet, le processus d'élaboration des plans pour les projets, y compris les honoraires d'architecte et le traitement des appels d'offre pour consolider le projet avec devis rentrés, est une opération coûteuse, qui doit en principe être rentabilisée par la réalisation concrète.

En cas de non financement par le canton, même lorsque le Centime climatique peut jouer son rôle, la plupart des projets ne verront pas le jour, ce qui représente une perte nette pour les propriétaires.

Ces projets ont pourtant tout pour plaire sur pratiquement tous les points:

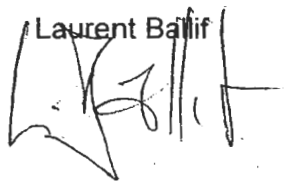
- Ils sont prêts à démarrer concrètement et ne nécessitent pratiquement pas de démarches préalables pouvant occasionner des retards;
- Ils représentent une masse très importante de travaux à réaliser, au moment où l'on craint une augmentation du chômage et une baisse des commandes dans la construction;
- Ils font appel à des corps de métier très spécialisés et peuvent améliorer la compétitivité du canton dans le domaine des rénovations énergétiques;
- Ils constituent à n'en pas douter un pas dans la direction du développement durable en associant effort privé et soutien public.

Cette motion demande donc que le Conseil d'Etat prenne d'urgence les mesures nécessaires et débloque un crédit complémentaire permettant la réalisation, dès les premiers mois de 2010, de tous les projets répondant aux critères fixés dans le cadre du Programme cantonal d'assainissement des bâtiments et déposés dans les délais.

Je demande que cette motion soit transmise directement au Conseil d'Etat, ce qui pourrait débloquer un crédit complémentaire propre à permettre le démarrage de travaux importants dès le milieu de cette année. Merci d'avance aux membres du Grand Conseil de comprendre l'importance de cette transmission immédiate pour la santé économique de notre canton et l'amélioration de son bilan énergétique général.

Vevey, 25 janvier 2010

Laurent Bailif



Schuhli Developer

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiara-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluë François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognez Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre